



## **Forum sur les politiques réglementaires de la microfinance en Afrique centrale Note d'information**

En Afrique, où les secteurs de la microfinance sont en pleine croissance, les décideurs politiques et les instances de réglementation sont mis à l'épreuve, car le cadre politique, légal et réglementaire de la microfinance a une importance grandissante dans le développement de systèmes financiers accessibles à tous. Afin d'adresser les défis y afférents, il est prévu de rassembler les décideurs politiques et les instances de réglementation de dix pays francophones d'Afrique centrale et orientale lors du « Forum sur les politiques réglementaires de la microfinance en Afrique centrale. »

L'événement se tiendra à Yaoundé du 19 au 21 mars 2008 sous l'égide du CGAP, en collaboration avec la BEAC et la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC) et le cofinancement de la Commission européenne, et le soutien financier du Ministère des Affaires Etrangères (France), l'Agence Française de Développement, le United Nations Advisory Group, Making Finance Work for Africa et le FIRST Initiative. Ce forum offrira aux autorités des dix pays invités l'occasion d'approfondir la discussion du thème de l'accès aux services financiers et de débattre entre pairs les questions politiques et techniques liées à la mise en place rapide et efficace des cadres réglementaires.

### **Contexte des dix pays**

Les six pays de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) (le Cameroun, la République Centrafricaine, le Congo, le Gabon, la Guinée équatoriale, et le Tchad), le Burundi, Madagascar, la République démocratique du Congo et le Rwanda sont tous en train de mettre en place et d'appliquer des cadres réglementaires destinés à faciliter l'élargissement de l'accès aux services financiers. De nombreux défis persistent dans cette démarche, dont beaucoup sont communs à l'ensemble des dix pays identifiés.

#### *Zone CEMAC*

Dans les pays de la CEMAC, l'accès aux services financiers reste un défi majeur. Si le Cameroun et le Congo sont à l'avance par rapport aux autres pays du groupe en matière d'accès aux services financiers, il est estimé que dans l'ensemble de la région seulement 3 % de la population détient des comptes en banque et seulement 2,2 % ait accès à des services financiers à travers les institutions de microfinance (IMF). Ces derniers sont concentrés en une vingtaine d'institutions, de fédérations et de réseaux.

En pleine croissance, le secteur de la microfinance dans la région devient de plus en plus dynamique. Face à cette croissance, en 2002, la Banque des Etats de l'Afrique centrale (BEAC) a adopté un cadre légal et réglementaire destiné à promouvoir l'accès aux services financiers ainsi qu'à la maîtrise des risques ; ce cadre est rentré en vigueur en avril 2007.





### *Le Burundi, la République démocratique du Congo, Madagascar et le Rwanda*

Ces quatre pays de l'Afrique centrale et australe ont également vu développer sensiblement leurs secteurs de la microfinance, dans des contextes de très faibles taux d'accès à des services financiers au départ.

- Au Burundi, si l'offre de services de microfinance est encore peu développée, elle progresse, avec un taux de pénétration de 10 % en fin 2005. Le Burundi a adopté par décret en 2006 un système de réglementation de trois catégories d'IMF, plaçant les institutions réglementées sous le contrôle de la Banque centrale.
- Le secteur de la microfinance à Madagascar se caractérise par l'expansion géographique et la consolidation des réseaux existants. En termes de nombre de clients, la microfinance représente la source principale de services financiers dans le pays, mais néanmoins, seulement 6 % de la population ont accès aux services financiers. Le cadre politique est prometteur, mais encore fragile. En dépit de l'adoption récente d'une loi sur la microfinance, des défis persistent : application sous optimale de subventions, manque de capacité de supervision, faiblesses du système judiciaire.
- Le taux de bancarisation dans la République démocratique du Congo est parmi le plus faible au monde à 0,01 %. Une réglementation a été adoptée en 2002 (révisée en 2005) qui a mis en place un système de réglementation de trois catégories d'IMF. La loi sur la microfinance en préparation contribuera à asseoir la légitimité du cadre réglementaire existant. L'évolution du cadre légal offre l'occasion de rétablir une application homogène du code des investissements et du régime fiscal.
- La stratégie nationale du Rwanda en matière de microfinance (2006) définit un nombre de contraintes au niveau du cadre politique et réglementaire : un régime fiscal qui décourage l'expansion géographique, le manque d'infrastructure financière, le défi de l'élargissement de la couverture géographique des services, et le manque de capacité de supervision. La mise à jour de trois lois est en cours (loi bancaire, lois sur la microfinance et sur les coopératives).

### *Défis communs*

Un défi majeur dans les dix pays est la mise en œuvre d'une réglementation à vocation régionale à des institutions très diverses et à différents stades de développement. Tous ces dix pays, en dépit des progrès enregistrés, font face aux mêmes défis :

- Le besoin de réduire les coûts d'opérations des IMF afin de pouvoir augmenter le nombre de clients ayant accès aux services financiers à des taux d'intérêt abordables;
- La dominance d'un modèle institutionnel (coopératives)
- La mise en place d'un système d'enregistrement de garanties matérielles et de la voie d'exécution des sûretés ;





- Des systèmes de paiement limités et desquels les IMF sont le plus souvent exclues au niveau national ou régional ;
- L'exclusion des clients de la microfinance dans la couverture des centrales des risques;
- L'application inégale de régimes fiscaux aux IMF ;
- Les réponses réglementaires au développement de nouvelles technologies bancaires ; et
- L'application de mesures de lutte contre le blanchiment des capitaux (LBC) / le financement du terrorisme (FT).

## Participants

Le Forum rassemblera des délégations de trois à cinq décideurs politiques de haut niveau des dix pays dans un cadre propice à faciliter les discussions entre pairs portant sur les questions afférentes à la microfinance et sur l'évolution de son environnement politique dans la région. Des experts en matière de la réglementation de la microfinance provenant des dix pays, du CGAP, des agences de co-parrainage, ainsi que d'autres experts reconnus sur le plan international, encadreront les séances du Forum.

## Objectif du Forum

L'objectif du Forum est de fournir une plateforme permettant aux décideurs politiques de :

- Examiner les questions stratégiques associées à la bancarisation de masse aux niveaux mondial et régional, et
- Discuter et débattre entre pairs des contraintes et solutions possibles dans leurs pays, tirant parti des meilleures pratiques susceptibles à renforcer la mise en place de cadres réglementaires appropriés.

De tels événements organisés par le CGAP et ses partenaires dans d'autres régions ont mis en évidence la grande valeur d'échanges entre les décideurs politiques afin de les sensibiliser aux défis du développement du secteur de la microfinance et de sa réglementation et de permettre le partage des expériences entre collègues. Le Forum permettra non seulement des échanges fructueux, mais également l'établissement d'un processus de consultations au-delà du Forum afin de maintenir l'élan et approfondir le dialogue.

## Programme du Forum

Le Forum se tiendra sur deux jours et demi, suivis par une demi-journée facultative de consultations avec chaque délégation nationale le 21 mars. La cérémonie d'ouverture, qui aura lieu le 18 mars à 15h30, offrira l'occasion d'assister aux allocutions de ministres et de hauts responsables de la BEAC/COBAC et de l'UMAC, et au discours du CGAP sur l'état d'accès aux services financiers à l'échelle mondiale.

Les séances de travail du Forum débuteront le 19 mars avec des comptes-rendus des bonnes pratiques en matière de la réglementation de la microfinance et de l'état des lieux de l'accès aux services financiers en Afrique. Une table ronde sur le cadre réglementaire dans les dix pays d'Afrique centrale et australe enchaînera sur cette vue d'ensemble.





Trois thèmes seront présentés par des décideurs politiques et des experts internationaux et débattus par les participants du Forum :

- La réglementation et supervision des établissements financiers mutualistes et coopératifs ;
- Le risque et l'accès aux services financiers – trouver le juste équilibre (systèmes de paiement, nouvelles technologies, et la réglementation de la banque à distance, et la LBC/FT); et
- Les approches réglementaires et fiscales afin de baisser les coûts afférents aux services financiers (régimes fiscaux, taux d'intérêt, la transparence financière et la publication d'informations financières).

Le Forum se tiendra en français.

### Résultats escomptés

Les participants du Forum tireront parti de l'expérience des décideurs politiques de pays dont l'industrie de la microfinance et le cadre de réglementation et de supervision ont atteint un certain degré de maturité, soit en Afrique ou ailleurs dans le monde.

La participation au Forum permettra aux décideurs politiques de haut niveau d'Afrique centrale et australe de :

- Se mettre au courant des derniers développements dans le domaine de la microfinance, en Afrique centrale et orientale aussi bien que sur le plan mondial ;
- Se sensibiliser par rapport aux derniers développements dans les bonnes pratiques en matière réglementaire, en bénéficiant de l'expérience des décideurs politiques ayant une grande expérience dans la matière et des experts internationaux et régionaux ;
- Débattre l'application de ces pratiques en Afrique centrale et australe avec leurs pairs de la région ;
- Renforcer leur capacité de faire face aux défis actuels en matière de réglementation et supervision et de poursuivre avec efficacité la mise en œuvre du cadre réglementaire
- Renforcer le réseau de décideurs politiques fermement engagés dans le développement de l'accès aux services financiers.

**Organisateurs du Forum** : le CGAP mène ce projet, en collaboration avec la BEAC/COBAC et avec le cofinancement de la Commission européenne. D'autres partenaires au développement, notamment le Ministère des Affaires Etrangères (France), l'Agence Française de Développement, le United Nations Advisory Group, Making Finance Work for Africa et le FIRST Initiative, y apportent leur soutien financier.

Le CGAP est un centre de ressource international sur la microfinance qui produit des normes et des outils opérationnels et propose des formations et des services de conseil. Ses membres – agences de développement bilatérales et multilatérales et fondations – se donnent pour objectif de mettre en place des systèmes financiers plus inclusifs. Pour plus d'informations sur le CGAP et son travail, visitez [www.cgap.org](http://www.cgap.org).





La participation de la Commission européenne pour le Forum s'inscrit dans le cadre de son Programme-cadre sur la Microfinance pour l'Afrique, les Caraïbes et le Pacifique (ACP) qui contribue à la sensibilisation et le renforcement des capacités des décideurs politiques dans les pays de l'ACP afin de les appuyer dans leurs efforts de mettre en place des systèmes financiers plus inclusifs dans leurs pays et régions. Pour plus de renseignements sur le Programme-cadre, visitez [http://ec.europa.eu/europeaid/where/acp/regional-cooperation/microfinance/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/europeaid/where/acp/regional-cooperation/microfinance/index_fr.htm).

